**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1973)

Rubrik: Nouvelles adhésions aux Conventions de Genève

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## II. AFFAIRES GÉNÉRALES

### Nouvelles adhésions aux Conventions de Genève

Au cours de l'année, deux Etats sont devenus Parties aux quatre Conventions de Genève de 1949: la République de Singapour (par adhésion du 27 avril 1973) et le Royaume du Swaziland (par adhésion du 20 juin 1973).

Ces dates sont celles auxquelles les actes officiels sont parvenus au Conseil fédéral suisse.

En outre, le ministère des Affaires étrangères du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud-Vietnam a communiqué son adhésion par lettre parvenue au Président de la Confédération suisse le 3 décembre 1973. Selon une demande formulée par ce Gouvernement le 28 décembre 1973, cette adhésion déployait un effet immédiat en vertu d'un article commun aux quatre Conventions (article 62/61/141/157).

### RÉAFFIRMATION ET DÉVELOPPEMENT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Comme les années précédentes, l'activité de la Division juridique a été dominée, en 1973, par les travaux liés à la réaffirmation et au développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés.

En effet, le résultat positif des travaux entrepris dans ce domaine depuis 1968, et en particulier lors des deux sessions de la Conférence d'experts gouvernementaux réunie par le CICR en 1971 et en 1972, a donné une impulsion décisive à l'entreprise: à l'issue de la seconde session de cette Conférence, le représentant de la Suisse a annoncé l'intention de son Gouvernement de convoquer une Conférence diplomatique au début de 1974.

# Etablissement de deux projets de Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949

Tenant compte des travaux préparatoires accomplis jusqu'ici, le CICR s'est attaché à mettre au point deux projets de Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949, qui constituent